

Projet pédagogique

Préambule

- Présentation du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB)
- Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB

CŒUR DE BEAUCE : 51 COMMUNES, 25 300 HABITANTS !

La communauté de communes est née le 1^{er} janvier 2017 en application de la loi NOTRe et du schéma départemental de coopération intercommunale. Elle résulte de la fusion des Communautés de Communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne.

Au 1^{er} janvier 2018, les communes d'Ardelu, Garancières-en-Beauce, Oysonville et Sainville ont choisi de rejoindre la nouvelle communauté de communes qui a pour ambition de construire une ruralité attractive et innovante.



COMMENT FONCTIONNE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?



LES COMPÉTENCES

OBLIGATOIRES

- ⊕ Aménagement de l'espace
- ⊕ Développement économique et touristique
- ⊕ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ⊕ Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

OPTIONNELLES

- ⊕ Protection et mise en valeur de l'environnement
- ⊕ Politique du logement et du cadre de vie
- ⊕ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, préélémentaires et élémentaires
- ⊕ Action sociale d'intérêt communautaire

FACULTATIVES

- ⊕ Transport
- ⊕ Création et gestion des Maisons de Services au Public (MSAP)
- ⊕ Politique de la sécurité et de la prévention de la délinquance
- ⊕ Création et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires d'intérêt communautaire
- ⊕ Création et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications
- ⊕ Enfance et Jeunesse



Des temps éducatifs et de loisirs indispensables :

- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- Les Accueils de Loisirs associés à l'École
- Les Temps d'Activités Périscolaires

Un projet éducatif fort pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

- Près de 200 Accueils de loisirs répartis sur toute la France
- Des réponses territoriales adaptées aux besoins

Fédération Générale des PEP

5-7 rue Georges Enesco - 94 026 CRETEIL Cedex

Tel : 01.41.78.92.60

Mail : accueil@lespep.org

www.lespep.org

**Les
pep**
La solidarité en action

Des objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome.
- Participer à des projets collectifs.
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité.
- Comprendre l'environnement pour le respecter.
- Prendre en compte les parents.
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants.
- S'adapter aux rythmes de l'enfant.

Des accueils porteurs de valeurs :

Les PEP défendent trois grandes valeurs : **la laïcité, la solidarité et l'égalité**. Si la loi de 1905 implique la séparation des églises et de l'Etat, le principe de laïcité va bien au-delà. En effet, une dimension plus globale du principe de laïcité fait état du principe de « vivre-ensemble » et d'ouverture à l'autre. *«La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins manipulable chez un individu, à savoir, son intelligence et sa raison...»* Extrait du projet fédéral PEP 2012-2017. La solidarité est la condition pour « faire société ». La solidarité définit les individus comme semblables non comme identiques d'où la nécessité d'un accompagnement différencié en milieu ordinaire. L'égalité pour les PEP est un principe d'action qui part du postulat que tout individu est capable, l'autonomisation étant une condition de l'égalité.



Des accueils avec des enjeux éducatifs :

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. L'ensemble des accueils PEP offrent les garanties et autorisations nécessaires. L'encadrement est assuré par des équipes disponibles, qualifiées et expérimentées qui adhèrent au projet éducatif.

Des possibilités pour tous : avec près de 200 accueils de loisirs et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

Des activités éducatives et de loisirs adaptées aux rythmes de l'enfant : le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la coopération, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes indispensables d'un accueil réussi répondant aux valeurs des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

Les Projets Educatifs de Territoires ou les Projets Educatifs Locaux doivent permettre une cohérence éducative territoriale.

→ Les PEP, des actions éducatives complémentaires

Les PEP c'est aussi un projet éducatif séjours de vacances, un projet éducatif classes découvertes et un projet éducatif petite enfance. Pour les PEP l'ensemble des temps éducatifs sont complémentaires, le jeune étant au coeur de chaque projet en tant qu'acteur de son parcours de vie. Pour favoriser cette complémentarité, les PEP organisent par exemple des séjours VaSco (Vacances Scolarité) reconnus par l'Education Nationale qui permettent aux enfants et à leurs parents de préparer la rentrée scolaire dans des conditions optimales tout en bénéficiant de temps de loisirs partagés.



1- Le temps périscolaire : Accueil de Loisirs Associé à l'école (ALAE)

Le temps périscolaire, transition entre la famille et l'école, encadre les moments de classe (le matin, le midi, le soir). Il propose un temps d'accueil éducatif en animant un lieu de vie de socialisation et d'enrichissement où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

- **L'accueil matinal** permet aux enfants de démarrer une nouvelle journée dans la douceur et le calme, c'est un temps de transition entre le lever et le temps scolaire, entre la famille et la vie collective.
- **Le temps méridien** partie intégrante de la vie de l'enfant à l'école, est un terrain pour l'équilibre alimentaire et un facteur de détente, de relations sociales, d'autonomie et d'éducation. L'animation après les repas prend en compte les besoins spécifiques et les souhaits des enfants.
- **L'accueil du soir** à la fin d'une journée d'école, les enfants ont besoin de se restaurer, de se détendre dans de bonnes conditions. Ce temps, lien entre l'école et le retour dans la famille, est aussi un moment d'accueil qui recherche un équilibre entre la gestion collective du groupe et l'expression des besoins individuels des enfants.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Temps de transition entre les apports scolaires intenses et le retour dans la famille. Les objectifs sont déterminés en relation avec le projet d'école tout en privilégiant une approche ludique et de détente adaptée au rythme biologique de l'enfant. Les activités (artistiques, culturelles, sportives...) prennent en compte les parcours de l'enfant et intègrent les dispositifs existants (PRE, accompagnement à la scolarité, APC...).

2- Le temps extrascolaire : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les PEP affirment que le temps extrascolaire est une des composantes essentielles de l'action éducative.

Le mercredi et les vacances scolaires : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se définit comme un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation, de repos, d'activités physiques, de jeux et de plaisirs.

Les activités proposées viseront l'émancipation des enfants et des jeunes tout en compensant les inégalités dans l'accès à la culture et aux loisirs en dehors de l'école ou de la famille mais en liaison avec elles.

Un projet partagé avec les jeunes, les familles et les partenaires :

Les accueils éducatifs et de loisirs PEP prennent en compte la diversité des enfants et des jeunes accueillis comme étant un facteur d'enrichissement pour tous. L'ensemble des acteurs concourt à la réussite des temps de loisirs, en lien étroit avec les usagers et les familles :

- ▶ une présentation est faite à la famille et au jeune de la structure et de l'équipe, du fonctionnement, du projet et du règlement intérieur ;
- ▶ les familles ont accès aux informations sur le déroulement des temps de loisirs (programmes d'activités, sorties et séjours courts...);
- ▶ un contact individuel est établi au quotidien ;
- ▶ l'avis des familles est recueilli régulièrement afin de contribuer à l'élaboration des bilans ;
- ▶ les équipes veillent à organiser des temps de rencontre pour valoriser les réalisations des différents publics accueillis.



Pour mieux répondre aux attentes de tous, la conception de ces temps implique la participation de partenaires : institutions, collectivités, établissements scolaires, associations, équipes d'intervenants (enseignants, animateurs, éducateurs, bénévoles...).



Des lieux à vivre :

Les accueils éducatifs et de loisirs doivent pouvoir avoir accès à toutes les ressources dont dispose le territoire (installations sportives et culturelles, espaces verts...).

Les espaces dédiés aux accueils éducatifs et de loisirs, correspondant à la capacité d'accueil, devront être aménagés et adaptés en fonction du public accueilli (exemple : coin calme, accueil des familles, mobilier fonctionnel...) et des objectifs pédagogiques poursuivis.

Vers des projets pédagogiques ambitieux :

Chaque accueil éducatif et de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement au travers de la gestion des déchets, de l'eau, et favorisent l'éducation au développement durable. Les temps de vie collective font partie intégrante du projet d'animation de l'équipe éducative car ils sont le socle sur lequel repose la réussite d'une journée d'accueil. A ce titre, ils sont pensés, organisés et réalisés comme de réels temps d'activités.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les activités proposées par les enfants ou les animateurs constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu... Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, et entraînent des acquisitions diverses.



Pour l'accueil des enfants/jeunes à besoins particuliers dont ceux en situation de handicap vers une continuité éducative pour tous, les PEP s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des enfants et des jeunes en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres enfants à l'ensemble des temps de vie.
- Assurer aux membres de ses équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants.
- Informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- Prendre connaissance des informations fournies par les personnes sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales.

Ce projet éducatif s'appuie sur le projet fédéral PEP « Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyens »



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs à
JANVILLE EN BEAUCE



Accueil périscolaire (matin/soir) et
Accueil de loisirs (mercredis et petites vacances)

2022-2023

Fort Mandy – Directrice

SOMMAIRE

- I. **La structure**
- II. **Capacité d'accueil**
- III. **Description des locaux**
- IV. **Présentation de l'équipe**
- V. **Organisation et engagement de l'équipe**
- VI. **Objectifs pédagogiques et évaluation**
- VII. **Informations Complémentaires**
- VIII. **Rôles de chacun**
- IX. **Présentation du territoire CCCB**
- X. **Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB**

III. La structure:

| | |
|----------------------|---|
| Nom de la structure | Accueil de Loisirs – Les p'tites canailles |
| Adresse | 12 rue des 50 mines 28310 JANVILLE EN BEAUCE |
| Téléphone | 02.37.90.03.91 |
| Mail | alsh.janvilleenbeauce@pep28.asso.fr |
| Horaires d'ouverture | Périscolaire : 7h00-9h00/16h00-19h00 Mercredi et vacances : 7h00-19h00 |

IV. Capacité d'accueil

Pour l'accueil périscolaire :

| Age | Nombre de 3-5 ans | Nombre de 6-11 ans | Nombre de 12-17 ans | Total |
|---------------------------------|-------------------|--------------------|---------------------|-------|
| Matin (période scolaire) | 28 | 24 | - | 52 |
| Soir (période scolaire) | 28 | 24 | - | 52 |

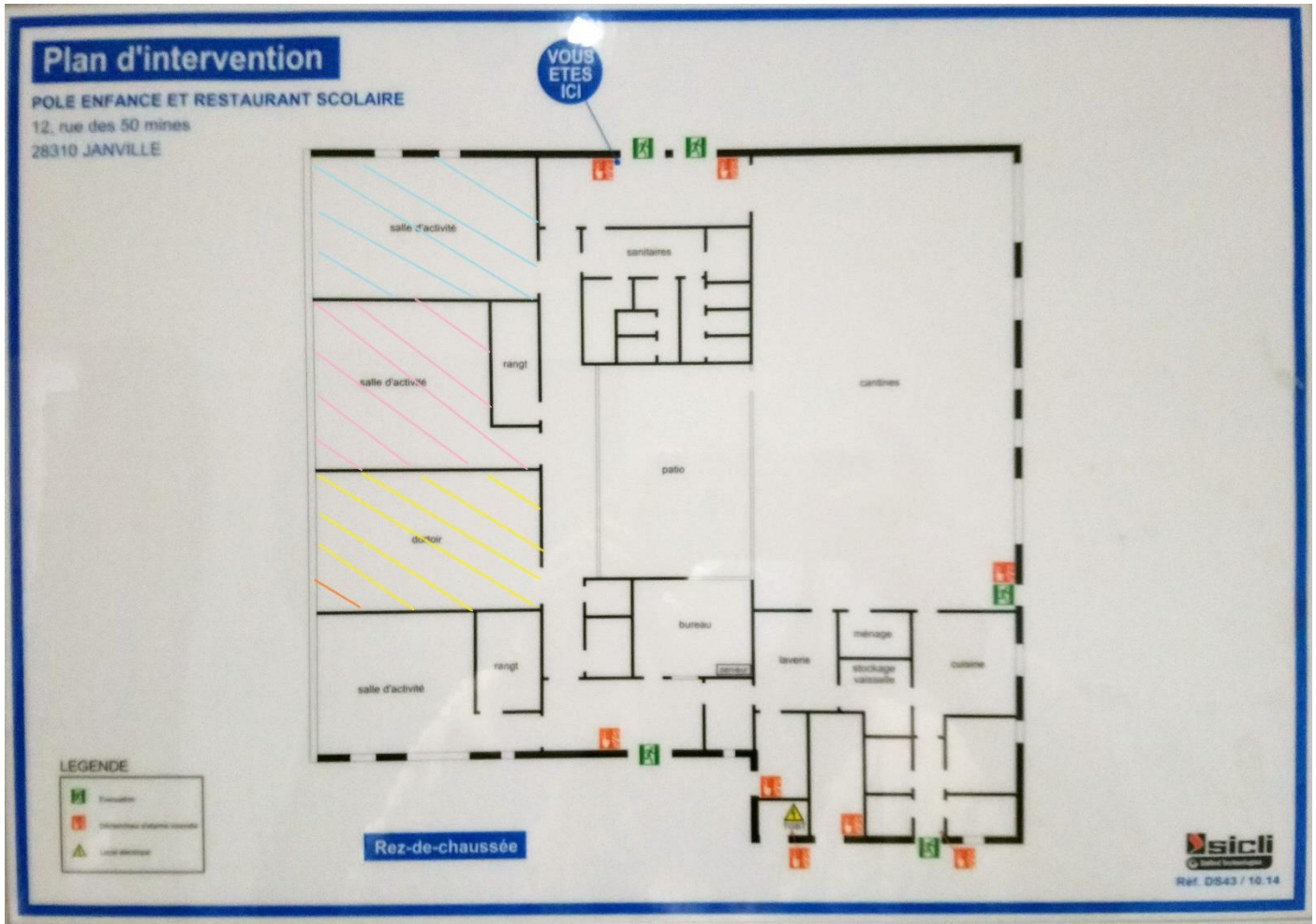
Pour l'accueil des mercredis :

| Age | Nombre de 3-5 ans | Nombre de 6-11 ans | Nombre de 12-17 ans | Total |
|-----------------|-------------------|--------------------|---------------------|-------|
| Mercredi | 24 | 24 | - | 48 |

Pour l'accueil des petites vacances :

| Age | Nombre de 3-5 ans | Nombre de 6-11 ans | Nombre de 12-17 ans | Total |
|------------------------------|-------------------|--------------------|---------------------|-------|
| Vacances d'hiver | 24 | 24 | - | 48 |
| Vacances de printemps | 24 | 24 | - | 48 |
| Vacances d'automne | 24 | 24 | - | 48 |

V. Description des locaux



L'accueil de loisirs se répartit de la manière suivante :

- **Deux entrées**, une entrée côté parking et une entrée côté cour de l'école primaire.
- **Hall d'entrée** : Les porte-manteaux sont nominatifs et personnalisés par les maternels (dessins, photos...), un meuble est à disposition afin de ranger les chaussons. Des bancs sont également disposés afin que les enfants ne soient pas obligés de s'asseoir à même le sol pour se chausser.
- **Une salle d'étude** ainsi qu'un **préau couvert** et les locaux de la cantine sont mis à notre disposition par la communauté de communes, pour les jours où le nombre d'enfants dépasse la capacité d'accueil autorisée dans l'ALSH sur les temps d'accueil périscolaire.
- **Une salle de douche** dans laquelle se trouve les armoires à pharmacie ; une armoire double porte avec d'un côté la pharmacie courante pour le centre, et l'autre côté le même nécessaire rangé dans une trousse pour les sorties. Une seconde armoire est réservée aux PAI des enfants, chacun étiqueté au prénom et nom de l'enfant concerné, la porte de l'armoire est fermée pour le respect du secret médical.

- **Un dortoir** pour les mercredis et les vacances, où chaque enfant se voit attribuer un lit pour la durée de son séjour à l'accueil de loisirs, ce lit est étiqueté à son prénom. L'enfant aura également à sa disposition une panier dans laquelle il pourra déposer ses effets personnels pendant qu'il se repose. Les draps et les couvertures sont lavés en machine à chaque fin de période pour les mercredis et chaque fin de semaine lors des vacances. En cas d'accident il est demandé à la famille de laver le drap et la couverture souillé par l'enfant.

- **Une salle pour les 3-6 ans** a été pensée par l'équipe d'animation afin de favoriser la circulation libre des enfants dans les différents coins de la salle (coin lecture, dinette, poupées, ...) des meubles bas ont été choisis volontairement ouvert afin de donner le choix aux enfants des jeux/jouets qu'ils souhaitent utiliser (jeux de société, puzzles...), il en est de même pour le matériel de dessin (feutres, crayons, pastels...).

Les tables et chaises ont été également pensée pour tous.

Deux petites tables de 6, une petite table de 12, une table « spécial tout petit » pour 8 ainsi qu'une deuxième table « spécial tout petit » prêté au besoin, par le RPE.

- **Une salle des 6-8 ans** a été également pensée afin de favoriser la circulation mais aussi à être accueillante et non scolaire. Des fauteuils sont installés afin que les enfants aient un coin bibliothèque confortable et cocooning, qui leur permet de se poser pour discuter ou lire. Une armoire de jeux est mise à leur disposition ainsi qu'un tableau mural.

La salle dispose de trois grandes tables de 6.

- **Une salle des 8-10 ans** est aménagée dans le dortoir, les jours périscolaires. Des fauteuils sont installés afin que les enfants aient un coin bibliothèque confortable et cocooning, qui leur permet de se poser pour discuter ou lire. La salle dispose d'une grande table de 6 et de trois tables de 4.

- **Hall d'entrée côté école élémentaire** : Les porte-manteaux sont nominatifs et personnalisés par les élémentaires (dessins, photos...), un meuble est à disposition afin de ranger les chaussons.

- **Un jardin privatif**

- **Les sanitaires** se composent de 5 toilettes maternels, 2 toilettes homme, 2 urinoirs, 3 toilettes femme et de 6 points d'eau

- **Une cantine** mutualisée avec l'école.

VI. Présentation de l'équipe

Du 1^{er} Septembre 2022 au 7 Juillet 2023

| NOM | Age* | Qualification diplôme obtenu | Fonction Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur... | Statut CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, Au pair, Mise à disposition) | Groupe d'âge attribué | Ancienneté PEP | Durée hebdomadaire de travail |
|----------------------|-------------|---|---|---|--|---------------------------------|--|
| FORT Mandy | 32 | BAFA – BAFD en cours | Directrice | CDI | Toutes tranche d'âge | 2018 | 35.03h annualisées |
| BAILLET Séverine | 41 | BAFA | Animatrice | CDI | Toutes tranche d'âge | 2017 | 30.10h annualisées |
| AUXERRE Sandie | 28 | CAP PETITE ENFANCE | Animatrice | CDI | Toutes tranche d'âge | 2017 | 31.11h annualisées |
| CARNIS Lohane | 22 | - | Animatrice | CDD | Toutes tranche d'âge | 2019 | 12.52h annualisées |
| DESTOUCHES Laure | 23 | CAP PETITE ENFANCE | Animatrice | CDD | Toutes tranche d'âge | 2021 | 28.22h annualisées |
| DESTOUCHES Gaelle | 18 | - | Animatrice | CDD | Toutes tranche d'âge | 2022 | 17.40h semaine |
| Elena | - | - | Agent d'entretien | CDI | - | 2022 | 10.00h semaine |

*Age au 1^{er} Septembre 2022

Des animateurs non mis sur ce tableau peuvent intervenir en cas de besoins.

VII. Organisation et engagement de l'équipe

Accueil PERISCOLAIRE :

7h00-8h30 : Accueil échelonné.

L'accueil étant ouvert aux publics, une sonnette est mise à disposition à l'extérieur afin d'avertir de leur présence avant d'entrer.

A leur arrivée, les enfants déposent leurs affaires aux porte-manteaux puis font un passage aux toilettes afin de se laver les mains. Les familles accompagnent les enfants jusque dans leurs salles.

Les enfants peuvent apporter leur petit déjeuner s'ils n'ont pas eu le temps de le prendre à la maison, jusqu'à 7h30.

Activités libres pour les enfants (jeux, livres, dessins...), ils ont la possibilité de solliciter ou non l'adulte, pour jouer, discuter.

La présence des enfants est contrôlée via une tablette et un listing papier.

8h15-8h30 : Rangement des jeux et activités. Passage aux toilettes et préparation pour partir à l'école.

8h30 – 9h00 :

Les maternelles sont accompagnées par 3 animatrices dans leurs écoles et sont déposées dans leurs classes. Après avoir veillé à ce qu'ils se déshabillent aux porte manteaux et enfilent leurs chaussons.

Dans un souci de sécurité, de brassage mais aussi de confort, les enfants sont déposés dans leurs classes 5 minutes avant les arrivées des parents.

Les élémentaires quittent le centre et partent en direction de l'école dès qu'un enseignant est positionné dans la cour pour la surveillance.

16h15-16h45 :

Les maternelles sont récupérées dans leurs classes par 3 animatrices qui ont au préalable noté les enfants prévus en se référant au listing des inscriptions. Les enfants du centre quittent l'école cinq minutes avant l'arrivée des parents. A leur arrivée au centre, ils déposent leurs affaires aux porte manteaux, et vont se laver les mains avant d'entrer dans leur salle et s'installer pour le goûter.

Les élémentaires venant au centre sortent de l'école, cinq minutes avant l'arrivée des parents, ils traversent la cour de leur école et sont accueillis par une animatrice. Ils déposent leurs affaires aux portes manteaux, et vont se laver les mains avant d'entrée dans leur salle et de s'installer pour le goûter.

Les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent manger pour le goûter, ils ont le choix entre un fruit ou un laitage, et un gâteau.

Bien que le but premier du goûter soit de répondre aux besoins physiologiques de l'enfant, nous souhaitons également que ce soit un moment pour partager et échanger.

Lors du goûter une animatrice fait l'appel et contrôle la présence des enfants via un listing papier.

16h45-17h00 : Les enfants débarrassent les tables (déchets, verres).

La vaisselle, le lavage des tables et le nettoyage des salles sont effectués par les animatrices, un roulement est mis en place entre elles.

17h00-19h00 : Départs échelonnés.

Diverses activités et jeux sont proposés aux enfants. Nous attendons que l'activité soit complètement terminée avant d'en commencer une autre, cela peut s'étaler sur plusieurs jours, en fonction des temps de séchages, des temps de présence des enfants.

L'accueil étant ouvert aux publics, une sonnette est mise à disposition à l'extérieur afin d'avertir de leur présence avant d'entrer.

Les familles viennent récupérer les enfants dans leurs salles ou à l'extérieur quand le temps le permet.

La sortie des enfants est contrôlée via une tablette.

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES :

7h00-9H00 : Accueil échelonné.

L'accueil étant ouvert aux publics, une sonnette est mise à disposition à l'extérieur afin d'avertir de leur présence avant d'entrer.

A leur arrivée, les enfants déposent leurs affaires aux porte-manteaux puis font un passage aux toilettes afin de se laver les mains. Les familles accompagnent les enfants jusque dans leurs salles.

Les enfants peuvent apporter leur petit déjeuner s'ils n'ont pas eu le temps de le prendre à la maison, jusqu'à 7h30.

Activités libres pour les enfants (jeux, livres, dessins...), ils ont la possibilité de solliciter ou non l'adulte, pour jouer, discuter et ce jusqu'à 9h15.

L'équipe pense ainsi aux enfants arrivant tard mais voulant malgré tout avoir un petit temps libre.

La présence des enfants est contrôlée via une tablette et un listing papier.

9h15-11h45 : Rangement, rassemblement, déroulement de la journée, « tour de comment ça va ?! », début des activités.

Moment d'échange et de partage entre les enfants et les adultes, points sur les ressentis des activités du mercredi précédent ou de la veille pour les vacances, les envies pour la journée ou les jours à venir.

TOUR DE COMMENT CA VA ?! : Temps sur lequel, tout peut se dire. Toutes discussions, tout sujet peuvent être engagés. Ce temps fait partie intégrante des temps d'activités, ceci est une activité encadrée par et avec les animatrices.

Mise en place et déroulement des activités (manuelle, sportive...)

11h45 : Rangement, passage aux toilettes.

Le rangement fait partie intégrante de l'activité : celle-ci n'est réellement terminée qu'une fois l'espace (la salle d'activité, le terrain) et le matériel utilisés (décors, accessoires, déguisement, etc.) rangés.

Dès le début de l'accueil, nous sensibilisons les enfants à l'importance du rangement en fin d'activité (jeux de société, matériels, etc.).

Nous sollicitons régulièrement leur aide, à condition que cela ne vienne ni gêner, ni parasiter la fin de

l'activité (lorsque l'on instaure un imaginaire notamment).

Passage aux toilettes, lavage des mains.

12h00 : Repas du midi.

Pour l'enfant, le repas revêt une importance toute particulière : temps fort de la journée, les enfants mangent entre eux, car c'est un temps que nous souhaitons propice aux discussions et aux échanges avec les autres enfants.

Nous souhaitons que ce soit un moment de plaisir et de socialisation, il est également prétexte à la découverte de nouveaux aliments et à l'apprentissage : on apprend à se servir, à proportionner sa part, à servir les autres, à prendre son temps, à manger proprement, à ne pas gaspiller, à débarrasser, à nettoyer s'il salit ; il prend conscience de l'intérêt de manger équilibré ...

13h00-16h00 : Sieste / Pause extérieure - temps calme et activités.

Les plus petits ayant le besoin de dormir partent au dortoir accompagné d'une animatrice et de leurs doudous. A leur réveil, ils peuvent s'ils le souhaitent, participer aux activités proposées.

Une pause extérieure dans la cour de l'école élémentaire est gérée et encadrée par les animatrices. Les enfants ont besoins de s'aérer, même sur un court instant afin de se défouler.

Les plus grands ainsi que les élémentaires sont en temps calme dans leurs salles avec les animatrices.

Les activités/jeux proposés débutent vers 14h30.

16h00 -16h15 : Rangement des activités/jeux. Passage aux toilettes.

16h15-16h30 : Goûter – Bilan de la journée

Les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent manger pour le goûter, ils ont le choix entre un fruit ou un laitage, et un gâteau.

Bien que le but premier du goûter soit de répondre aux besoins physiologiques de l'enfant, nous souhaitons également que ce soit un moment pour partager et échanger.

16h30-16h45 : Les enfants débarrassent les tables (déchets, verres).

La vaisselle, le lavage des tables et le nettoyage des salles sont effectués par les animatrices, un roulement est mis en place entre elles.

17h-19h : Départs échelonnés.

Nous tentons de parvenir à un équilibre entre les temps d'activités encadrées, nécessitant de l'attention ou suscitant certaines formes d'apprentissage, et les temps d'activités libres, pouvant se pratiquer en autonomie ou ne nécessitant pas d'effort particulier de concentration. Les enfants sont d'ailleurs demandeurs de ces moments, surtout en fin de journée. La journée est longue pour beaucoup, et les enfants ont alors envie de souffler, et de se retrouver entre eux, en dehors d'une activité encadrée par un adulte. Cela se traduit généralement par des activités libres (jeux, livres, dessins...) ils ont la possibilité de solliciter ou non l'adulte, pour jouer, discuter.

L'accueil étant ouvert aux publics, une sonnette est mise à disposition à l'extérieur afin d'avertir de leur présence avant d'entrer.

Les familles viennent récupérer les enfants dans leurs salles ou à l'extérieur quand le temps le permet.
La sortie des enfants est contrôlée via une tablette.

L'équipe s'engage :

Activités

- Etre disponible, dynamique
- Aménager l'espace
- Réagir aux besoins, être inventif
- Ne pas tomber dans l'activisme
- Mobiliser l'ensemble des ressources

Réunions de préparation

Elles ont lieu le lundi de 09h00 à 11h00 de manière conviviale. Nous commençons par faire un retour sur le mercredi précédent puis nous enchainons sur le mercredi à venir et la fin de préparation des activités. Pendant ce temps, nous faisons aussi les plannings pour les prochaines semaines.

Lors d'une sortie

Une fiche de sortie (avec indicateur sur l'itinéraire) est visible de l'extérieur. Un exemplaire accompagne les animateurs et un autre est obligatoirement donné au chauffeur avec le numéro de téléphone du responsable.

Pour toute sortie, prévenir la DDCSPP via la case observation dans la fiche complémentaire du TAM.

Les fiches sanitaires sont en possession des animateurs.

La trousse de secours et les numéros de téléphone sont vérifiés.

Le goûter et de l'eau sont en quantité suffisante.

Rappeler aux familles les indispensables (casquette, la crème solaire, un blouson...)

L'animateur qui est d'ouverture ce jour vérifie les pique niques (livraison, nombre, température...)

Hygiène

L'équipe s'engage à respecter au mieux le protocole sanitaire relatif aux accueils de loisirs périscolaires.

Une désinfection des tables et des chaises est effectuée chaque soirs par les animatrices.

[L'organisation :](#)

Les groupes

Les élémentaires et maternelles sont divisés en 2 groupes.

Chaque groupe possède sa propre salle d'accueil, point de repère pour les enfants. C'est l'endroit où les enfants se regroupent lors des activités, temps calme et goûter.

Les animatrices

Les animatrices sont divisées en 2 groupes, un groupe maternel et un groupe élémentaire.

Afin de faciliter le lien avec les enfants mais aussi de leurs faire profiter des compétences de chacune et amener un équilibre entre les groupes, chaque mercredi, après le repas du midi, les animatrices changent de groupe.

Accueil du matin :

De 7h00 à 9h00, c'est le premier échange, il permet de faire connaissance. Les animateurs doivent mettre à l'aise, créer une ambiance et être disponible.

Cela permet de :

- Se détendre
- Être en confiance
- Limiter l'angoisse
- Faciliter la séparation

L'appel :

La présence des enfants est contrôlée via une tablette ainsi qu'un listing papier.

Le temps calme :

Le temps calme est un temps d'activité à part entière, ce n'est pas un défouloir pour les enfants. Cela implique qu'il est pensé et préparé à l'avance par les animateurs. Ce temps est nécessaire pour un repos efficace. Pour les 3 ans une sieste s'impose car la journée est éprouvante pour eux. Ils vont tranquillement s'endormir après avoir écouté une histoire racontée par l'animateur. Les 4/5 ans se reposent dans leur salle avec une histoire contée par une animatrice, ils peuvent jouer à des jeux de sociétés, faire du dessin.... Sous la vigilance d'un animateur. Pour les 6/11 ans, l'équipe d'animation proposera différentes activités calmes afin qu'eux aussi puissent se reposer.

Les activités :

On ne fait pas de l'activité pour de l'activité. Il faut qu'elle soit pensée, réfléchie et adaptée à l'âge des enfants. Pour que tout soit prêt lorsque les animateurs encadrent un groupe d'enfants, il faut que ceux-ci les aient finalisées la veille.

Ainsi chaque semaine l'équipe définira un planning qui découlera d'un projet d'animation (élaboré en réunion de préparation). Dans ce planning on retrouvera différentes activités : expressions, scientifiques et techniques, sportives, manuelles ou culturelles. La pédagogie exercée dépend de l'âge des enfants, du type d'activité et du moment choisi dans la journée (activité d'apprentissage, de découverte, de réalisation de l'individu.), cependant l'équipe s'accorde, de manière à proposer un cadre identique. Le choix des sujets éducatifs se fait selon la période, les partenaires, les moyens à disposition et les envies des enfants.

Les sorties dites éducatives seront privilégiées.

Le goûter :

C'est un temps de « petit bilan » afin de recueillir les impressions des enfants sur la journée et éventuellement celles à venir.

L'accueil du soir :

De même, que pour l'accueil du matin, ce temps doit être individualisé. Ce temps permet de discuter de la journée, de transmettre des informations mais surtout de nouer une relation de confiance et d'échanges.

Les transports et les sorties :

Tous les trajets sont des moments éducatifs qui se préparent avec soin.

Il faut respecter les consignes de sécurité de tous types de transports (car, train, vélos,), à savoir :

Posséder une fiche de sortie sans oublier de laisser une copie (avec indicateur sur l'itinéraire) visible de l'extérieur du centre.

Connaître l'effectif exact

S'asseoir de manière « équitable » (issue de secours, devant, milieu et derrière)

Rester éveillé pendant le trajet

Nommer un responsable de transport

Se munir des fiches sanitaires et d'une trousse de secours (qui est vérifiée à chaque sortie)

Penser au goûter, à l'eau...

L'infirmierie :

La boîte à pharmacie et des trousse de secours pour les sorties se trouvent dans la salle de douche.

Sur le cahier d'infirmierie, il faut obligatoirement noter les soins et les informations sanitaires (à noter à chaque soin réalisé sans oublier l'heure à laquelle le soin a été administré). Les soins se font le plus possible dans le respect de l'intimité (dortoir ou salle de douche et en présence d'un directeur ou d'un assistant sanitaire. (Vérifier les recommandations particulières avant chaque soin sur la fiche sanitaire). Rappel : en aucun cas, les animateurs et le directeur ne peuvent donner de médicaments à un enfant sauf pour les cas de PAI où un protocole a été établi par le médecin scolaire.

VIII. Objectifs pédagogiques et évaluation

Maternelles et élémentaires :

Diagnostic :

Sur le territoire de Janville en Beauce nous disposons de nombreuses infrastructures (Stades, gymnases, parc de jeux, médiathèque,) et d'un tissu associatif local développé.

Cette année, nous constatons une fréquentation élevée d'enfants de – 6ans, avec une majorité de garçons. Nous accueillons aussi beaucoup de fratrie.

Nous constatons également dès leurs plus jeunes âges, une hausse de violence physique ainsi que verbale entre enfants, mais aussi envers les adultes.

Les écrans (tv, jeux vidéo, internet...) sont souvent source de discussion entre eux. Force est de constater que Les PEGI ne sont souvent pas respectés et que l'accompagnement parental n'existe que très peu.

PROBLEMATIQUE

Comment permettre aux enfants de se canaliser au travers des différents types d'art.

| OBJECTIF(S) GENERAL(AUX) | OBJECTIFS OPERATIONNELS | ACTION OU PROJET D'ANIMATION (thématique) | EVALUATION | |
|--|--|---|---|---|
| <i>(A quoi je veux parvenir ?)</i> | <i>(En faisant quoi ? (verbes d'action)</i> | <i>(Cela se concrétise par)</i> | Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs <i>(Qu'est ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)</i> | Outils <i>(Comment je l'observe ?)</i> |
| Favoriser le vivre ensemble | 1. En proposant des activités collectives et individuelle 2. En permettant la prise de conscience environnemental 3. En favorisant l'estime de soi, la cohésion de groupe 4. En apprenant les règles de vie en collectivité 5. En agissant et s'adaptant en fonction des besoins des enfants, de leurs différences et de leurs émotions. | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des matinées « Nettoie Janville » • Mettre en place des temps de paroles et d'échanges • Inviter des intervenants/parents et organiser des temps d'échanges, de sensibilisations • Participer et soutenir des collectes de dons (collecte de jouets, spa...) • Mettre en place les règles de vie avec les enfants • Mise en place d'activités et d'espaces d'isolement volontaire adaptés a leurs besoins. • Alimenter le blog destiné aux familles | <ul style="list-style-type: none"> - Combien d'enfants ont participé à l'activité, projet... ? - Les interactions avec les enfants ont-elles évolué ? - Comment les enfants ont-ils vécues le projet ? - Ont-ils envie d'en découvrir plus ? - Combien d'intervenants/parents ont participé au projet. | <ul style="list-style-type: none"> - Enquête de satisfaction auprès des familles - Sondage auprès des enfants. - Discussions informelles pendant les temps d'activités ou les temps libres. - Prise de notes régulières des différents indicateurs. |
| Eveiller la sensibilité artistique des enfants | 1. En permettant aux enfants la découverte, l'expérimentation et la pratique d'activités artistiques 2. En enrichissant leurs connaissances culturelles | <ul style="list-style-type: none"> • Initier les enfants aux différents types d'art (art thérapie, art culinaire, expression corporelle...) • Inviter des intervenants à faire découvrir leurs arts. • Proposer des ateliers culturels et d'expressions • Partager et organiser des projets communs avec les écoles. | <ul style="list-style-type: none"> - Combien d'intervenants/parents ont participé au projet. | |

IX. Informations complémentaires pour les 03 / 11 ans

Les relations avec les enfants et les familles :

L'accueil de loisirs prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant:

- ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31),
- ait droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables. Dans notre philosophie associative, nous favorisons l'implication des familles dans la vie des structures et que nous considérons toujours les parents comme les premiers éducateurs de l'enfant.

La sécurité :

Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en accueil collectif de mineurs sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDCSPP. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.

Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations interpersonnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'obligation de surveillance :

En vertu du contrat conclu avec les parents, les accueils collectifs de mineurs ont une obligation de sécurité à l'égard des mineurs. Cette obligation se caractérise notamment sous la forme d'une obligation de surveillance qui est mise à la charge des salariés de l'ACM. En ce qui concerne la surveillance des enfants de moins de 10 ans, même s'il n'existe aucune loi, elle doit être **constante, vigilante et active**. Par surveillance constante, il faut comprendre que les enfants de moins de 10 ans ne peuvent être laissés seuls sans la présence d'un adulte. Par surveillance vigilante et active, il faut comprendre que la surveillance des animateurs ne peut se borner à être passive. En effet même à proximité des enfants, les animateurs ont l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour faire cesser des actes d'indiscipline qui peuvent être dangereux.

D'après la jurisprudence, il faut distinguer l'obligation de surveillance selon la personnalité et l'état physique de l'enfant et/ou du jeune. Les tribunaux imposent une surveillance accrue lorsqu'il s'agit « d'enfants difficiles » ou « en situation de handicaps physiques ou psychologiques ». Il est nécessaire de renforcer l'obligation de surveillance en présence d'enfants ou de jeunes « turbulents ou difficiles ». Concernant la surveillance d'enfants ou de jeunes en situation de handicap physique ou psychologique, celle-ci doit être accrue et prendre en compte la nature du handicap de l'enfant. Il est nécessaire d'adapter les activités au handicap et au caractère de l'enfant, afin de supprimer les dangers potentiels.

L'accueil :

Le lieu d'accueil est le même pour toutes les tranches d'âge pour faciliter l'accueil des parents par l'équipe. L'équipe s'attache à faciliter l'arrivée des enfants et de leurs familles.

Il permet de développer des échanges, des relations, des informations avec chaque famille. L'accueil favorise

l'autonomie (identifications des espaces).

L'équipe reste attentive à la réaction des enfants lors du départ des parents et les rassure. À cela elle explique aux enfants la journée et accompagne l'enfant.

L'accueil d'enfant en situation d'handicap :

la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place à l'Accueil de Loisirs. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

Le petit-déjeuner :

Lorsque l'enfant arrive avant 7h30, il peut prendre son petit déjeuner, préalablement fourni par la famille.

Le repas du midi :

Il a lieu dans la cantine scolaire où toutes les conditions de sécurité sanitaire y sont assurées.

Le temps du repas pour les animateurs :

Lorsque sur leur temps de travail les animateurs ou le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

La sieste :

La sieste chez les enfants est essentielle. La science du sommeil démontre que le sommeil est loin d'être une simple mise en veilleuse de notre activité mentale et physique. Quand l'enfant dort, il y a sécrétion de l'hormone de croissance, élimination des déchets, renforcement de son ossature, cicatrisation des plaies (les bobos) et réponse de l'activation immunitaire (c'est pendant qu'il dort que son corps combat les virus), également traitement de l'information et de la mémorisation, maturation du système nerveux central, apprentissage de nouvelles matières, adaptation émotionnelle, etc...

La sieste est importante, elle doit s'ajuster en fonction de l'âge et des besoins en sommeil de l'enfant :

- Entre 2 et 3-4 ans : une sieste, immédiatement après le repas du midi.
- Vers l'âge de 4-5 ans : une période de repos.

Le **refus de faire la sieste** n'est qu'un jeu dans lequel l'enfant s'oppose aux règles établies. On ne peut forcer personne à dormir. Mais, il est primordial d'installer un temps de repos où l'enfant se trouve allongé sur son matelas ou dans son lit, les yeux ouverts s'il le désire, mais sans aucune stimulation de quelque sorte (jouet, livre ou autre).

Chez les plus âgés, après quarante-cinq minutes de repos sans bruit, l'enfant qui ne s'est pas assoupi sera autorisé à se lever et à participer à une activité calme, tel que lecture, casse-tête ou coloriage jusqu'à ce que les autres soient éveillés afin d'éviter qu'un bénéfice se crée à l'idée de ne pas vouloir dormir.

Afin que la **sieste remplisse efficacement son rôle** :

- La sieste de l'après-midi suit le repas du midi.
- La sieste ne doit en aucun cas être associée à une punition car elle serait mal vécue et ne représenterait plus une pause bénéfique dans l'activité de la journée.

Un enfant a assez dormi lorsqu'il s'éveille de bonne humeur **ET** n'a pas de signe de fatigue dans l'heure qui suit !

Temps calme

Ces temps de repos sont aménagés suite aux repas. Ils permettent de se ressourcer et sont très importants pour les enfants : il s'agit donc de ne pas les négliger.

Le goûter :

Un goûter est proposé aux enfants vers 16h15-16h30. Il constitue un temps fort de la journée. Si sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Le respect des locaux :

L'accueil de loisirs est le lieu pour tous : il est donc important de le préserver et d'impliquer les enfants dans le rangement du matériel après chacune des activités.

Le rangement des aménagements mis en place doit être quotidien.

Santé :

Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.

PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit **obligatoirement être commencé à la maison** pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie...*).

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre bien tolérée** au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.

Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre mal tolérée**, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie contagieuse soumise à éviction**, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie « à évolution rapide »** ou est **victime d'un accident** au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (*contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI ...*) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Covid-19

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant, l'accueil de loisirs aura la conduite suivante :

- Isolement immédiat de l'enfant sous la surveillance du référent covid, en l'occurrence la directrice.
- Les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher l'enfant en respectant les gestes barrières.
- Rappel par le référent Covid de la procédure à suivre par les parents.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée l'enfant.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

L'enfant ne pourra revenir à l'accueil de loisirs qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ à l'accueil de loisirs. En cas de fièvre (38.0° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra être accueilli.

Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

Les partenaires :

Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

Les transports :

- Trajet à pied dans Janville en Beauce (médiathèque, parcours sportif...) Lors de ce trajet, toute l'équipe est présente pour assurer la sécurité. Chaque animateur connaît les règles en ce qui concerne la circulation des enfants sur la voie publique en temps d'accueil de loisirs.
- Transport en bus lors de sorties mis en place par la CCCB.

X. Rôle de chacun

Le directeur

IL·ELLE EST GARANT DU BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION

IL·ELLE ANIME L'EQUIPE ET CONTRIBUE À SA PROGRESSION AINSI QU'À SA FORMATION

IL·ELLE EST PRESENT DANS L'EQUIPE ET AVEC LES JEUNES

IL·ELLE EST DISPONIBLE, À L'ECOUTE ET PRESENT

IL·ELLE FACILITE LE TRAVAIL DES ANIMATEURS ET LES COORDONNE



IL·ELLE EFFECTUE LES TÂCHES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

IL·ELLE ASSURE LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES, L'ORGANISATEUR, ET LES PRESTATAIRES DE SERVICE EXTERIEUR

IL·ELLE GERE L'EQUIPE D'ANIMATION

IL·ELLE A UN POUVOIR DE DECISION

L'animateur

IL·ELLE REND COMPTE AU DIRECTEUR DE TOUT CE QU'IL JUGE UTILE ET IMPORTANT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT, LES ENFANTS

IL·ELLE SAIT REPENDRE AUX DEMANDES DES FAMILLES

IL·ELLE PARTICIPE AUX TÂCHES QUOTIDIENNES ET COLLECTIVES

IL·ELLE PREND DES INITIATIVES

IL·ELLE PARTICIPE AUX REUNIONS, A L'ELABORATION DU PROJET PEDAGOGIQUE, À LA VIE DE L'EQUIPE ET À SA DYNAMIQUE

IL·ELLE EST FORCE DE PROPOSITIONS

IL·ELLE EST PRESENT, A L'ECOUTE ET DISPONIBLE

IL/ELLE PREND SOIN DU MATERIEL PEDAGOGIQUE, DES JEUX, DES LIVRES, DES BÂTIMENTS, DU MATERIEL

IL·ELLE SAIT SE REMETTRE EN QUESTION

IL·ELLE PROPOSE ET ELABORE DES PROJETS D'ANIMATION

IL·ELLE RESPECTE SES COLLEGUES

IL·ELLE EST GARANT DE LA SECURITE AFFECTIVE ET PHYSIQUE DES

TOUT CECI DANS LES REGLES DE SECURITE PREVUES PAR LA LEGISLATION

L'assistant sanitaire

IL-ELLE VERIFIE LES
RECOMMANDATIONS
PARTICULIERES AVANT
CHAQUE SOIN SUR LA
FICHE SANITAIRE

IL-ELLE VERIFIE LES
TROUSSES A
PHARMACIE

IL-ELLE TIENT ET
SUIT LE
REGISTRE DES
SOINS

IL-ELLE IDENTIFIE CHAQUE
MINEUR QUI DOIT SUIVRE
UN TRAITEMENT SUR
L'ACCUEIL ET S'ASSURE DU
BON DEROULEMENT DE
CELUI-CI

IL-ELLE INFORME
L'EQUIPE SUR LES
EVENTUELLES
ALLERGIES



IL-ELLE VERIFIE CHAQUE
FICHE SANITAIRE ET LISTE
LES ENFANTS AYANT DES
CONTRE-INDICATIONS
MEDICALES, ALLERGIES

IL-ELLE SE LAVE LES
MAINS ET PREND DES
GANTS AVANT CHAQUE
SOIN

IL-ELLE S'ASSURE QUE LES
MEDICAMENTS SONT
CONSERVES DANS UN
CONTENANT FERME A CLEF

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

| | SOCLE | NIVEAU 1 | NIVEAU 2 | NIVEAU 3 |
|----------------------------------|--|---|---|--|
| Doctrine d'accueil | Accueil en présentiel | Accueil en présentiel | Accueil en présentiel | Accueil en présentiel |
| Protocole sanitaire | Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention | Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas |
| Activités physiques et sportives | • Pas de restriction | • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) | • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter. | • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises. |
| Protocole de contact-tracing | Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires. | | | |